

Le ministre du Commerce extérieur peut créer des GCSCE supplémentaires selon le besoin. Les membres de chaque GCSCE seront largement représentatifs de leur secteur spécifique, et la taille et composition de chaque GCSCE dépendra du profil de chaque secteur individuel. Or, à l'intérieur du système de comités consultatifs, on attend des GCSCE qu'ils soient des experts de leurs secteurs respectifs y compris les questions de commerce extérieur et ils seront appelés à fournir des conseils au sujet de ces intérêts.

\* \* \* \* \*